LA VIE PRIVÉE A L'ILE DE FRANCE

SOUS L'ADMINISTRATION ROYALE

(1767-1789)

PAR

MADELEINE CHEFDEVILLE

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Historique de l'île de France depuis sa découverte jusqu'à sa rétrocession au roi en 1764. Généralités sur l'administration de la colonie, la justice, les finances, le commerce, les troupes et les milices depuis 1767 jusqu'à l'année 1789. Division de l'île en onze, puis huit quartiers : sept pour les campagnes, un pour la ville : le Port-Louis. Population de l'île. Caractères et origines de cette population. État dans lequel se trouvait la colonie après l'administration de la compagnie des Indes, son dénuement et sa détresse morale.

PREMIÈRE PARTIE CADRE JURIDIQUE ET SOCIAL DE LA VIE PRIVÉE

CHAPITRE PREMIER

LA NAISSANCE. L'ENFANCE ET L'ÉDUCATION.

Statistiques des naissances, chez les blancs, les noirs libres et les esclaves, d'après les recensements. Les blancs, élevés très près de la nature et livrés à tous leurs caprices, dès leur plus jeune âge, manquaient de culture en général. Aucun établissement d'instruction publique n'existant dans la colonie, deux moyens s'offraient aux colons pour donner une éducation à leurs enfants : les envoyer en France dans des couvents ou des collèges, malgré les dangers d'un long voyage, ou les faire instruire chez eux par de médiocres précepteurs. Chez les esclaves et les noirs libres, manque total d'instruction ; à peine sortis de l'enfance on les mettait en apprentissage,

CHAPITRE II

LE MARIAGE.

Proportion de deux à trois hommes pour une femme chez les blancs et les esclaves; chez les noirs libres, plus de femmes que d'hommes.

Mariage des blancs. — Dans les campagnes, nombreux mariages entre les familles de colons; au Port-Louis, les hommes étaient presque tous célibataires; les femmes se mariaient très jeunes et souvent deux et trois fois. Mariages des officiers avec des créoles. Fiançailles et contrat de mariage le même jour. Conventions matrimoniales: le régime de la communauté suivant la coutume de Paris était le plus répandu, communauté, douaire préfix, préciput, possibilité de renoncer à la masse commune donnée à la femme, donations mutuelles. Régime de la séparation de biens, moins courant. Mariage religieux catholique, bans et consentement des parents et des futurs époux obligatoires en présence de témoins. Séparations de corps et de biens.

Mariages des noirs libres. — Fiançailles, contrat de mariage, régime de la communauté suivant la coutume de Paris, mariage religieux catholique, mêmes formalités que pour les blancs. Mariage non catholique toléré.

Mariage des esclaves. — Mariage catholique, bans et consentement du maître seul obligatoire.

CHAPITRE III

LES SÉPULTURES ET LES SUCCESSIONS.

Les sépultures. — Mortalité dans la population de la colonie. En 1767, il existait trois cimetières pour les blancs. Formalités et « ordonnancements » des enterrements catholiques. Sépultures des noirs libres et des esclaves.

Les successions. — Successions ab intestat, successions testamentaires; testaments olographes, publics et secrets, forme et fonds de ces actes. Importance du curateur aux biens vacants.

DEUXIÈME PARTIE CONDITIONS MATÉRIELLES DE LA VIE PRIVÉE

CHAPITRE PREMIER

L'HABITATION.

Concessions de terre par le gouverneur et l'intendant de la colonie, conditions requises.

Construction. — Main-d'œuvre rare et chère; matériaux et procédés; maisons de bois, en général, la pierre étant seulement employée pour les

édifices publics et quelques rares demeures. A partir de 1769, l'obligation de construire en pierre, à cause des ouragans et des incendies, ne fut pas toujours respectée.

Maisons du Port-Louis. — Maisons de maîtres, à un et quelquefois deux étages, entourées de petites cases en planches pour les dépendances et les esclaves, aménagements intérieurs.

Habitations de campagne. — Propriétés plus ou moins importantes, plusieurs bâtiments de bois et de pierre formaient les appartements des maîtres, de nombreuses cases servaient de dépendances et d'ateliers. Plus loin le camp des esclaves consistait en une rangée de petites cases en planches.

Camps des noirs libres. — Dans les faubourgs du Port-Louis, cases en palissades.

Quelques belles résidences. — Le Réduit, Monplaisir et Palma.

CHAPITRE II

LE MOBILIER.

Gros meuble. — Chez les blancs, peu de superflu, des meubles simples et pratiques en bois et en rotin représentaient le strict nécessaire. Quelques meubles grossiers chez les noirs et les esclaves, ces derniers se contentant souvent d'un simple lit de feuilles et d'un foyer.

Accessoires. — Les colons et les noirs libres se servaient de vaisselle de faïence, la porcelaine de Chine étant réservée aux riches; ils possédaient de nombreux bibelots, mais peu d'argenterie; les ustensiles de cuisine étaient en cuivre et en fer. La nature fournissait aux esclaves leurs ustensiles de ménage: jarres et gamelles de bois, courges évidées.

CHAPITRE III

LE COSTUME.

Costume des blancs. — Les créoles avaient du goût pour la toilette et s'ingéniaient à suivre les modes de France. Les fournitures et les étoffes venaient de l'Europe et de l'Inde. Une garde-robe de bourgeoise. L'intérieur d'une boutique de modes. Bijoux et fards. Les vêtements des hommes étaient plus simples.

Costume des noirs. — Moins de recherche, sauf chez les Indiens. Costume, bijoux et accessoires différents suivant les castes. Pour les esclaves, le maître devait fournir, une fois par an, un pantalon et une chemise aux hommes, une jupe, un mouchoir et une chemise aux femmes.

CHAPITRE IV

L'ALIMENTATION.

Les colons négligeaient les cultures vivrières. Productions de la colonie ;

blé, riz, maïs, manioc, légumes, fruits, volailles, poissons, gibier, arack et guildive. Denrées importées : blé de Bourbon et de l'Inde, viande de boucherie et salaisons de Madagascar, beurre, fromages, vins et liqueurs d'Europe. Marchés, repas et menus des colons. Nourriture des noirs.

TROISIÈME PARTIE LA VIE PRIVÉE

CHAPITRE PREMIER

LA VIE PRIVÉE DES BLANCS.

Mœurs et caractères généraux des habitants de l'île de France. Traits dominants chez les créoles : vivacité et intelligence, malgré le manque de culture, bonté, bravoure, hospitalité, mais vanité et amour excessif du plaisir ; chez certains Européens, venus dans l'intention de faire fortune : goût du luxe et soif d'argent, qui les entraînaient dans des spéculations illicites.

La vie à la campagne. — Quelques familles composaient la bonne société. Travaux des champs et exploitations. Vie tranquille et laborieuse, hospitalité largement pratiquée, réunions agréables, plaisirs et divertissements familiaux. Beaucoup de colons montraient du goût pour les sciences naturelles et la botanique.

La vie au Port-Louis. — Port-Louis est la capitale de la colonie, centre du gouvernement et du commerce. La société était formée par les officiers d'administration, les négociants et les officiers militaires en escale ou en garnison au Port-Louis; divisions et querelles au sein de cette société. Les artisans et les marchands formaient une classe inférieure, jalouse de la première. Il y avait aussi les troupes, les équipages et enfin toute une lie de trafiquants et d'aventuriers. Origines des fortunes et caractères du commerce des habitants. Désordres causés par les troupes, duels, scandales, goût du jeu et de la boisson, licence et libertinage des officiers.

Plaisirs et distractions. — Réunions mondaines, bals et réceptions, activités culturelles, relations avec l'étranger et la métropole.

Les maladies et épidémies.

CHAPITRE II

LA VIE DES NOIRS.

Les noirs libres. — Caractères généraux et traits particuliers à chaque classe, leur division et leurs antipathies. Les Indiens, les Malgaches et les créoles étaient ouvriers et artisans, les affranchis, fiers de leur récente

liberté, ne consentaient pas à exercer un métier et préféraient vivre en « habitant », à la campagne. Le goût du plaisir et du luxe poussait nombre de négresses au métier de galanterie. Fortune des uns, indigence des autres.

Le régime des esclaves. — Caractères et mœurs généraux. Quatre classes: Indiens, Malgaches, créoles et Mozambiques. La majorité d'entre eux était employée dans les campagnes. Travaux journaliers, récréations, punitions prévues par le code noir. Les affranchissements. Les noirs marrons, le danger qu'ils représentaient pour la colonie obligeait à leur donner la chasse et à leur infliger des châtiments exemplaires.

Maladies des noirs. - Caractères et traitement.

Plaisirs et distractions. — Danses et chants particuliers à chaque caste, désordres causés par le goût du jeu et de la boisson.

CHAPITRE III

LA RELIGION.

La religion dominante et la seule à peu près connue à l'île de France était la religion catholique. Débuts difficiles du clergé. Il y avait seulement trois paroisses en 1767 et cinq en 1770. Peu de zèle religieux de la part des colons. La religion catholique était la seule qui fût autorisée aux esclaves, obligation de les baptiser, instruction donnée dans les habitations. Les autres religions étaient tolérées, à condition que leur culte ne fût pas public. En 1788, un édit accorda un état civil aux non-catholiques. Formalités pour les déclarations de naissances, mariages et décès. Considérations sur les mariages mixtes.

CONCLUSION

Malgré les désordres et les vicissitudes, on vivait heureux, semble-t-il, à l'île de France, lorsque la Révolution vint bouleverser la situation en 1790.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PLANS — REPRODUCTIONS

